

CESSION DE PARTS SOCIALES

SCI : 2B IMMO
Au capital de : 1 000,00 euros
Divisé en : 100 parts de 10,00 euros
Siège Social : 59 chemin du Puiset 73190 SAINT JEOIRE PRIEURE
RCS : CHAMBERY 914 744 479

Entre les soussignés :

Monsieur **BAS Mikail, Furkan**,
Né le 30/10/1995 à CHAMBERY (73),
De nationalité FRANCAISE,
Demeurant 247 Avenue d'Annecy – 73000 CHAMBERY

« Cédant », d'une part,

Et

Monsieur **BAS Mehmet**,
Né le 20/01/1973 à CARDAK (TURQUIE),
De nationalité TURQUE,
Demeurant 76 rue de Pugnet – 73000 CHAMBERY.

« Cessionnaire », d'autre part,

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

La société a pour objet : Acquisition, revente, location, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant.

ORIGINE DE PROPRIETE. - Le cédant possède dans cette société **10 Parts de 10 euros chacune**, numérotées de 91 à 100, qui lui ont été attribuées en représentation de **100,00 euros**.

CESSION

Par ces présentes, le cédant **Monsieur BAS Mikail Furkan** cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit, à **Monsieur BAS Mehmet** le cessionnaire qui accepte, 10 parts sociales lui appartenant dans la société, avec tous les droits et obligations qui y sont attachés. Le cessionnaire reconnaît avoir pris connaissance des statuts sociaux, de toutes résolutions prises et de tous procès-verbaux dressés à ce jour par les assemblées des associés et les accepte.

PRIX. - La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de **100 euros**. **Monsieur BAS Mikail Furkan** reconnaît avoir reçue du cessionnaire, **en espèce**, dont il lui donne ici quittance.

SIGNIFICATION. - La présente sera signifiée à la société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil. Toutefois, cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remis, par la gérance, d'une attestation de ce dépôt.

PROPRIETE. - JOUISSANCE. - Ladite cession, qui n'entraîne pas la dissolution de la société, prendra effet à compter du **01/04/2026**.

Date à compter de laquelle le cessionnaire sera propriétaire desdites parts, en touchera les revenus et bénéficiera de tous les droits qui y sont attachés.

MB

MFB

Tous les frais, droits et honoraires des présentes, et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige.

Fait en quatre originaux, dont un pour l'enregistrement, deux pour être déposés en annexe au Registre du Commerce et deux pour les contractants.

Fait à **SAINT JEOIRE PRIEURE**,
Le 01/04/2026

Monsieur BAS Mikail Furkan »

« En sa qualité de Cédant »



Monsieur BAS Mehmet

« En sa qualité de Cessionnaire »



Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT
SAVOIE

Le 14/04/2026 Dossier 2026 00018133, référence 7304P02 2026 A 01267

Enregistrement : 25 € Penalités : 0 €

Total liquidé : Vingt-cinq Euros

Montant reçu : Vingt-cinq Euros